



Droits en cas de harcèlement

Par epuisee

Bonjour à tous,

Je suis employée chez un courtier de +500salariés depuis le 1/10/2020 et je ne suis plus en période d'essai. C'est un employeur qui m'a démarchée, après avoir refusé une 1e fois j'ai finalement demissionné pour le rejoindre et je vis l'enfer depuis le 1er jour: les anciens n'acceptent pas les nouveaux arrivants, acharnement, refus de formation, propos racistes, mise à l'écart. J'ai tout supporté car je suis de nature forte et avec du caractère mais finalement je suis en arrêt maladie depuis début avril car je n'en peux plus et je ne veux plus jamais y retourner, ces gens toxiques mettant en péril ma santé mentale et physique. J'ai rapidement pris contact avec un élu du personnel et ai constaté avec stupéfaction qu'il était de connivence avec la direction, je ne compte donc pas sur lui. Il m'a demandé de prouver ce que j'avancais, je lui ai dit de consulter mon entretien annuel de développement dans lequel j'énumère ce que je subis à savoir acharnement d'un collègue n'étant pas mon supérieur mais me donnant continuellement des ordres de façon oppressante, changeant ses directives continuellement ce qui me contraint de refaire 2 à 3 fois le travail (cette personne est soutenue par mon manager qui n'a aucune autorité et alimente même cet environnement malsain) et enfin dernièrement suite à l'arrivée d'une nouvelle collègue, on m'a retiré tous mes dossiers intéressants pour les lui donner et on m'a donné des dossiers inintéressants et sans challenge à la place, ce qui m'a poussée à consulter mon médecin.

Aujourd'hui je suis dans une impasse et souhaite savoir si je peux demander à changer de service? Si oui puis je le faire pendant mon arrêt maladie sachant qu'il est certain que je ne peux retourner dans mon service actuel, du manager aux collègues, ils sont tous néfastes.

Si oui est ce que je devrais prouver ce que j'avance à la direction? En effet je me suis constitué un dossier pour le cas où cette affaire serait portée au prud'hommes (en cas de licenciement). Je trouve bizarre de donner ces preuves en interne, le simple fait que je signale un mal être ne devrait il pas suffire pour m'aider? L'idéal pour moi est évidemment de quitter cette entreprise malsaine et poussant au suicide et à la dépression mais je ne trouve pas et je veux pouvoir payer mes factures en attendant.